



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

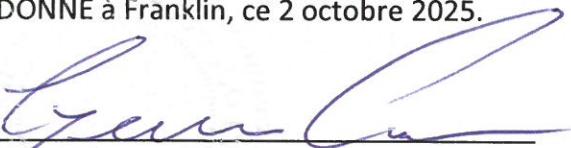
### D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Avis public est donné par la soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement suivant :

- **Règlement numéro 434-2025 établissant la rémunération des officiers d'élection et de référendums municipaux.**

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à l'Hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture, y incluant le site Web de la municipalité.

DONNÉ à Franklin, ce 2 octobre 2025.



Geneviève Carrière

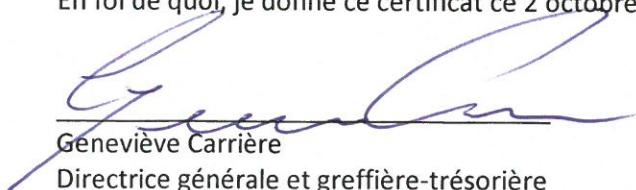
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 octobre 2025.



Geneviève Carrière

Directrice générale et greffière-trésorière

---